

## **Projet de développement régional (PDR)**

En date du 28 septembre 2022, l'Assemblée des délégués de l'Association des Communes de Crans-Montana a décidé un crédit d'engagement pour la mise en place d'un projet de développement régional (PDR) agricole.

Pour augmenter la valeur ajoutée des filières de la viticulture, de l'élevage, de l'agritourisme et des produits de niche, le PDR reliera consommateurs et producteurs en développant les productions régionales, les circuits courts et en faisant collectivement la promotion leurs produits et services, tant à l'intérieur de la région qu'à l'extérieur. Il concerne les territoires de Crans-Montana, Icoigne et Lens.

Le budget global (sur six ans) se monte à 16,8 millions de francs. Les subventions fédérales et cantonales couvrent le 80% du montant total. Reste à charge de l'ACCM 10% et à charge des agriculteurs 10%. Le crédit d'engagement que l'Assemblée des délégués a décidé d'octroyer se monte à 2'912'487 francs.

Huit projets ont été formulés par les agriculteurs. Lancé en 2018, le dossier est maintenant en mains du Canton et de la Confédération. Le rendement a été évalué à +3% (600'000 francs de retombées pour les agriculteurs concernés par année).

Conformément à l'article 34 des statuts de l'Association des Communes de Crans-Montana, ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Le délai référendaire est fixé à 60 jours dès la publication au pilier public. Le lieu de dépôt de la demande et des signatures est au siège de l'Association des Communes de Crans-Montana, Route de la Moubra 66, 3963 Crans-Montana.

Crans-Montana, le 29 septembre 2022